

ENTRE-DEUX-GUIERS - Hameau LE MONTCELET

Etat général

I. Situation

Légende :

-  Ruisseau
-  Réseau EP existant
-  Exutoire
-  Zone AU



II. Descriptif de la zone

Type de zone au PLU	AU
Destination	Habitation / Equipement
Surface (ha)	1,454
Occupation actuel	Prés

III. Contraintes sur site

Aucune zone naturelle (zone humide, ZNIEFF, etc.) ou zone à aléas (glissements de terrain, inondations, etc.) n'est définie sur cette zone AU.

ENTRE-DEUX-GUIERS - Hameau LE MONTCELET

Etude capacitaire

I. Bassin versant - Situation avant aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)		1,454		
Pente (%)		0,9%		
Longueur hydraulique (ml)		220		
Coefficient de ruissellement		0,1		
Taux d'imperméabilisation (%)		0%		
Station Météo		Grenoble-Saint-Geoirs (38)		
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,0033	0,008	0,014	0,016
Débit de fuite (L/s/ha)	2,27	5,50	9,63	11,00

II. Bassin versant - Situation après aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)		1,454		
Pente (%)		0,9%		
Longueur hydraulique (ml)		220		
Coefficient de ruissellement		0,35		
Taux d'imperméabilisation (%)		-		
Station Météo		Grenoble-Saint-Geoirs (38)		
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,012	0,029	0,050	0,057
Débit de fuite (L/s/ha)	8,18	19,94	34,39	39,20

III. Exutoire identifié

Caractéristiques	
Cours d'eau	Le Guiers Vif
Débit	-
Pérennité	Oui

Le Guiers Vif est le cours d'eau dans lequel se rejette les réseaux EP existants situés dans le secteur de la zone AU.

IV. Récapitulatif

Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Surdébit engendré par aménagement (l/s/ha)	5,91	14,44	24,76	28,20
Débit spécifique retenu (Q 10) (l/s/ha)	9,63			

ENTRE-DEUX-GUIERS - Hameau LE MONTCELET

Etude capacitaire

V. Etat réseau EP existant

Caractéristiques	
Matériau	Béton
Diamètre	250 mm
Pente estimée	1,0 %
Capacité collecteur EP (*)	45 l/s
Débit acceptable	-

(*) débit calculé à l'aide de la formule Manning-Strickler
à un taux de remplissage de 80%

La sollicitation actuelle du collecteur EP en DN 250 n'est pas connue.
Le débit de fuite décennal avant aménagement (10 l/s) est inférieur à la capacité de ce collecteur.

Une vérification des quantités d'EP, rejetées à l'amont et à l'aval du point de raccordement de la zone AU, est nécessaire pour conclure.

V. Préconisations gestion du pluvial suite à aménagement

Etant donné que la zone AU n'est concernée par aucune zone à risque (glissement de terrain, effondrement, etc.), la collecte et le rejet des EP pourra se faire sur le secteur.

cf. Notice Eaux Pluviales - Schéma Intercommunal